



Illustrations : freepik.com - @qazebajjan_stickers - pch.vector



Concours photo

L'eau dans

tous ses états.

Pour participer, envoyez votre candidature avec votre plus belle photo

du 20 mars au 10 mai 2024

à communication@poussan.fr

ou sur une clé USB

Objet : Concours photo Fête de la Nature

Lots à gagner :

plantes et paniers de produits locaux

Bulletin de participation et règlement intérieur disponibles sur ville-poussan.fr ou à l'accueil de la mairie.

BULLETIN DE PARTICIPATION

Les photos seront déposés à l'accueil de la mairie en format A4 ou par mail à communication@ville-poussan.fr

NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

Je, soussigné..... certifie :

- Ne pas être photographe professionnel
- Avoir pris connaissance du règlement et l'accepter
- L'exactitude des informations communiquées

J'atteste avoir pris connaissance du règlement photo :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé :

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS :

Je, soussigné(e),

Demeurant à

En qualité de père/ mère/ tuteur légal/, autorise mon fils/ma fille (rayer les mentions inutiles)

NOM :

Prénom :

à participer au concours photo organisé par la commune de POUSSAN dans le cadre de la troisième édition de la Fête de la nature.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement photo :

Fait àle

Signature du responsable :



RÈGLEMENT du **Concours photo**

**L'eau dans
tous ses états.**

Article 1 : Organisation

La Ville de Poussan organise un concours de photographies gratuit dans le cadre de l'ABC des garrigues et de **la troisième édition de la Fête de la nature qui aura lieu le samedi 25 mai 2024** sur la commune. Ce concours vise à mettre en valeur **l'eau qui est un élément primordial à l'équilibre de la biodiversité et qui est une ressource à protéger.**

Article 2 : Conditions générales de participation

Ce concours a pour but de **montrer des images de l'eau dans tous ses états sur la commune de Poussan** et ainsi manifester un intérêt pour notre environnement. En parcourant le territoire de la commune à la recherche des trésors aquatiques, les participants sont donc invités à prendre le temps d'observer, de contempler et d'apprécier la richesse paysagère afin d'immortaliser ce qui représente à travers leurs objectifs « L'eau dans tous ses états » à Poussan.

Ce concours est ouvert à tous les photographes amateurs, à l'exclusion des membres du jury et des organisateurs. Chaque participant peut proposer 3 photos maximum. Elles doivent être prises sur la commune de Poussan.

Article 3 : Inscriptions et date limite de dépôt

Le concours est ouvert du 20 mars au 10 mai 2024 selon les modalités indiquées sur le formulaire d'inscription disponible à l'accueil de la mairie ou en ligne sur le site web de la commune <https://www.ville-poussan.fr>.

Les photos seront déposées à l'accueil sur papier photo ou sur clé USB ou par mail à : communication@poussan.fr

Article 4 : Préparation des photographies

Les photographies devront traiter de l'eau sur la commune de POUSSAN.

Le traitement noir et blanc est accepté.

Les dimensions de la photographie seront de 1920x1080 pixels à 300DPI pour un poids maximal de 6 Mo.

Article 5 : Droit de propriété intellectuelle et utilisation des clichés

Les participants consentent à ce que leurs photos soient utilisées ou publiées sur tout support de communication de la commune et, sauf avis contraire, à autoriser l'identification du photographe sur ces publications.

Article 6 : Responsabilités

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables en cas de perte partielle ou totale des données numériques ou de l'annulation du concours si les circonstances l'imposaient.

En participant à ce concours, le photographe déclare être l'auteur des photographies présentées et accepte sans réserve le présent règlement.

Article 7 : Jury

Le jury sera composé de Mme le Maire et des élus de la commission environnement.

3 prix seront décernés :

- Prix du jury,
- Coup de cœur du public,
- Prix jeune (moins de 18 ans).

Les lauréats se verront attribués différents lots : plantes et paniers de produits locaux.

Article 8 : Dépôt du règlement

Le présent règlement pourra être adressé sur simple demande ou consulté gratuitement sur le site internet de la ville de Poussan à l'adresse suivante : ville-poussan.fr

Poussan, le

Nom, prénom et signature :

